Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260623-BE_2026_0081-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0081

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 23 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt trois juin à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 15 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ce jour : 21 Procuration(s) : 2

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BERTINOTTI Dominique , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE BEVER Gildas , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric

Procuration(s) :
M. COCADIN Romuald à M. LE CREURER Éric, M. THEBAULT Christophe à M. PHILIPPE Joël

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Alimentation en eau potable - Captage d'Ar Wazh Wenn à Ploulec'h - Diagnostic du captage en vue de la remise en service des installations de production d'eau potable - Demande de subvention

Exposé des motifs

La compétence eau potable a été transférée à la Communauté d'agglomération Lannion-Trégor Communauté le 1er janvier 2020.

Depuis cette date, Lannion-Trégor Communauté gère en régie les installations de production et de distribution d'eau potable de la commune de Ploulec'h, et notamment la ressource et l'ouvrage de prélèvement du site du captage du bourg, également appelé Ar Wazh Wenn.

Ce site était exploité à l'origine pour la production d'eau destinée à la consommation humaine et l'alimentation des deux communes de Ploulec'h et Trédrez-Locquémeau, ayant constitué l'ancien Syndicat intercommunal des eaux du Léguer. Il comporte un puits de 3 mètres de diamètre et de près de 7 mètres de profondeur réalisé en 1960. Le captage a été mis à l'arrêt en juillet 2003 en raison de la présence de pesticides dépassant la limite de qualité en vigueur, et de teneurs en nitrates proches de la limite réglementaire (50 mg/L).

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260623-BE_2026_0081-DE

L'alimentation en eau potable des deux communes est depuis cette période entièrement assurée par l'importation d'eau traitée depuis les secteurs voisins, à part quasi équivalente : eaux produites par l'usine de Kergomar à Lannion pour la commune de Ploulec'h et par l'usine de Pont ar Yar à Plestin-les-Grèves pour la commune de Trédrez-Locquémeau.

Le captage de Ploulec'h est visé par l'arrêté préfectoral pris le 30 octobre 1986 déclarant d'utilité publique la détermination des périmètres de protection et l'établissement des servitudes légales. Cet arrêté, toujours en vigueur, autorise également la dérivation des eaux souterraines du captage de la source de Ploulec'h dont le prélèvement ne peut excéder le débit maximal de 6 L/s ni de 518 m³/jour.

Le captage du bourg de Ploulec'h a par ailleurs été défini comme point de prélèvement sensible au regard du paramètre nitrates dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne (Sdage 2016-2021 et Sdage 2022-2027, orientation 6C).

Les eaux brutes du puits font toujours l'objet d'un suivi de la qualité de l'eau par l'Agence régionale de santé de Bretagne, et le puits est intégré depuis 2011 au réseau national de surveillance de la qualité des nappes, administré par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les résultats de ces suivis montrent une baisse significative des teneurs en pesticides et en nitrates dans les eaux brutes du puits, les teneurs en nitrates étant désormais proches de 30 mg/L. La qualité actuelle des eaux du captage de Ploulec'h permet aujourd'hui d'envisager une remise en service du site sans dilution avec les eaux traitées par les secteurs voisins.

Le Sage de la Baie de Lannion approuvé par arrêté préfectoral du 11 juin 2018 prévoit par ailleurs dans sa disposition 39 d'évaluer la possibilité de réouverture des captages abandonnés.

Compte tenu de ces éléments, Lannion-Trégor Communauté souhaite aujourd'hui mener les études préalables nécessaires à la remise en service de ce site de captage.

La direction de l'eau et de l'assainissement lance ainsi un diagnostic du puits d'Ar Wazh Wenn, constitué d'une inspection caméra de l'ouvrage, de pompages d'essais par paliers afin de définir les capacités hydrauliques du puits, et de pompages d'essais de longue durée en basses et hautes eaux afin de déterminer les capacités de production de l'aquifère. En fonction des résultats de ces premières investigations, une étude technico-économique pourra être menée afin d'évaluer la faisabilité de remise en service des installations de production d'eau potable du site.

Le montant global de cette opération est estimé à 60 000,00 € HT.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) des Côtes-d'Armor sont susceptibles d'apporter leur concours financier à la réalisation de cette opération.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260623-BE_2026_0081-DE

VU L'arrêté préfectoral du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Lannion-Trégor Communauté, et notamment son article 6, I. – Compétences obligatoires de la communauté d'agglomération, I-8. – Eau ;

VU La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau exécutif ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER La réalisation d'un diagnostic du captage du site du bourg de Ploulec'h (Ar Wazh Wenn) en vue d'étudier la remise en service des installations de production d'eau potable.

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 29 JUIN 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 29 JUIN 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.